



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2002) 1568 final

Bruxelles, le 28 mai 2002

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-soixante-huitième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 22 mai 2002

(matin)

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1569ème réunion tenue à Bruxelles, le 28 mai 2002.

Il comprend 15 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants 4-5

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2002) 1568/3 ; SEC(2002) 560/2)	6
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2002) 1568 ET /2)	6
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS- VERBAL SPÉCIAL DE LA 1567EME RÉUNION DE LA COMMISSION (14 MAI 2002) (PV(2002) 1567 ; PV(2002) 1567, 2EME PARTIE).....	6
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2002) 1518 ; SP(2002) 1525)	7
4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 13 AU 16 MAI 2002 (SP(2002) 1525).....	7
4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2002) 1518).....	7
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2002) 522)	7
6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS (SEC(2002) 552 ; COM(2002) 242 A /3 ; SEC(2002) 580 ; SEC(2002) 584)	8
6.1. AIDES D'ÉTAT (SEC(2002) 552)	8
6.2. AIDES D'ÉTAT – TABLEAU DE BORD MIS À JOUR : PRINTEMPS 2002 (COM(2002) 242 A /3).....	8
6.3. INFRACTIONS (SEC(2002) 580 ; SEC(2002) 584)	9

7. PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS	9
7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2002) 561 A /5).....	9
7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2002) 563).....	9
7.3. HABILITATIONS EXERCÉES (SEC(2002) 564 A /5)	10
7.4. DÉLÉGATIONS / SUBDÉLÉGATIONS EXERCÉES	10
8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2002) 565/2)	10
8.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION.....	11
8.2. DG RELEX – PROLONGATION D’UN CONGE DE CONVENANCE PERSONNELLE ACCORDE A UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2	13
9. RAPPORT DE CONVERGENCE 2002 POUR LA SUEDE (COM(2002) 243 ET /2).....	13
10. DIVERS.....	13
ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA BERD (BUCAREST – 18-20 MAI 2002) (SEC(2002) 594)	13
11. UN PROJET POUR L’UNION EUROPEENNE (COM(2002) 247 A /3 ; SEC(2002) 582).....	14

Séance unique : mercredi 22 mai 2002 (matin)

La séance est ouverte à 8h50 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-président
Mme de PALACIO	Vice-présidente
M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etait excusé :

M. PATTEN	Membre
-----------	--------

M. CARY

Chef de cabinet de M. PATTEN

M. MARENCO	Directeur général adjoint du Service juridique	
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT	
M. ABOU	Conseiller principal au cabinet de M. le PRESIDENT	Point 11
M. GOZI	Membre du cabinet de M. le PRESIDENT	Point 11
M. SMULDERS	Membre du cabinet de M. le PRESIDENT	Point 11
Mme CORUGEDO	DG Presse et Communication	
M. TODD	Porte-parole	
M. DE RYNCK	Porte-parole	Point 11
M. KEMPPINEN	Porte-parole	
M. GOOCH GALVEZ	Porte-parole	Point 11
M. KOOPMAN	Chef de cabinet de M. KINNOCK	Point 11
M. PLANAS	Chef de cabinet de M. SOLBES	Points 8, 9 et 11
Mme ROGER	Chef de cabinet de M. BARNIER	Point 11
M. GUTH	Chef de cabinet de Mme SCHREYER	Point 11
M. LOPES ALEIXO	Membre du cabinet de M. VITORINO	Point 11
M. PONZANO	Directeur au Secrétariat général	Point 11
M. LEVI	Directeur du GOPA	Point 11

5

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2002) 1568/3 ; SEC(2002) 560/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2002) 1568 ET /2)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le vendredi 17 mai 2002 et le mardi 21 mai 2002.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1567^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (14 MAI 2002)

(PV(2002) 1567 ; PV(2002) 1567, 2^{EME} PARTIE)

La Commission approuve le projet de procès-verbal de sa 1567^{ème} réunion.

Elle décide de reporter l'approbation du projet de procès-verbal spécial à une réunion ultérieure.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

(SP(2002) 1518 ; SP(2002) 1525)

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 13 AU 16 MAI 2002

(SP(2002) 1525)

La Commission prend acte du compte rendu de la session plénière du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg du 13 au 16 mai 2002.

4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN

(SP(2002) 1518)

La Commission approuve les propositions d'octroi des habilitations relatives aux suites à donner aux amendements présentés par le Parlement européen dans le cadre des procédures de codécision et de consultation (cf. la liste établie par le Secrétariat général, SP(2002) 1518).

5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

(SI(2002) 522)

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine plus particulièrement le dossier suivant :

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL RELATIF À LA COMPÉTENCE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE
(SEC(2002) 587)

La Commission prend acte de la communication de M. VITORINO expliquant les raisons du retrait de la proposition indiquée en objet (cf. COM(2001) 505 final) et

habilite M. VITORINO, en accord avec M. le PRESIDENT, à communiquer officiellement ce retrait au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social.

6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS

(SEC(2002) 552 ; COM(2002) 242 A /3 ; SEC(2002) 580 ; SEC(2002) 584)

6.1. AIDES D'ÉTAT

(SEC(2002) 552)

Moyennant la modification suivante, la Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2002) 552 :

C 39/2000

ALLEMAGNE

(ex NN 126/1999)

(SEC(2002) 1892 et /2)

Doppstadt GmbH (Land Technik Schönebeck GmbH)

Décision : report à huitaine

6.2. AIDES D'ÉTAT – TABLEAU DE BORD MIS À JOUR :

PRINTEMPS 2002

(COM(2002) 242 A /3)

La Commission approuve la communication reprise au document COM(2002) 242/3 et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions.

6.3. *INFRACTIONS*

(SEC(2002) 580 ; SEC(2002) 584)

La Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2002) 580, tel que complété par le document SEC(2002) 584.

7. PROCÉDURES ÉCRITES, HABILITATIONS ET DÉLÉGATIONS

7.1. *PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES*

(SEC(2002) 561 A /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 13 au 17 mai 2002.

7.2. *PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES*

(SEC(2002) 563)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 13 au 17 mai 2002, qui lui sont spécialement signalées :

Echéance le 21.05.2002

E/2002/796 – COM(2002) 237 DG ECFIN

Rapport de la Commission à l'autorité budgétaire sur la situation, au 30 juin 2001, des garanties engageant le budget général.

Echéance le 23.05.2002**E/2002/851 – C(2002) 1919 DG RELEX**

Décision de la Commission relative à la contribution communautaire pour l'exercice 2002 prévue par l'accord entre Euratom et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO), pour un montant de 20 millions d'euros ; autoriser les engagements correspondants à charge de la ligne budgétaire B7-6600.

7.3. *HABILITATIONS EXERCÉES***(SEC(2002) 564 A /5)**

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 13 au 17 mai 2002.

7.4. *DÉLÉGATIONS / SUBDÉLÉGATIONS EXERCÉES*

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des délégations exercées pendant la période du 13 au 17 mai 2002 telles qu'archivées sur le site Greffe 2000.

8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES**(SEC(2002) 565/2)****QUESTIONS ADMINISTRATIVES****(PERS(2002) 83)**

8.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSIONDG ECFIN - Poste de grade A1 de Directeur général adjoint

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A1 de Directeur général adjoint de la Direction générale « Affaires économiques et financières », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut (PERS(2000) 291).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 26 octobre 2000 et 9 novembre 2000 (PERS(2000) 291/2 et /3).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Dans ce contexte M. SOLBES souligne plus particulièrement les qualifications de M. CABRAL qui satisfont pleinement aux conditions requises par l'avis de vacance. Il précise que le nouveau directeur général adjoint sera plus particulièrement chargé de l'intégration des pays candidats dans tous les systèmes de suivi et de surveillance économique, qui s'étendra à leur incorporation complète dans l'exercice régulier de prévisions économiques, dans les Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE) ainsi que dans les procédures de surveillance budgétaire de l'Union. Il aura également pour mandat d'améliorer la capacité d'analyse de la DG ECFIN en ce qui concerne les évolutions macroéconomiques et structurelles dans ces pays.

A la lumière de cet avis et après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRESIDENT et M. SOLBES, décide de nommer M. CABRAL au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1 juin 2002.

DG ECFIN.L - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur à la Direction « Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le groupe BEI », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut (PERS(2002) 36 et /2).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 4 avril 2002 et 11 avril 2002 (PERS(2002) 36/3 et /4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRESIDENT et M. SOLBES, décide de nommer M. MC GLUE au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1 octobre 2002.

DG RELEX.E - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur à la Direction « Europe de l'Est, Caucase, Républiques d'Asie centrale », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut (PERS(2002) 38 et /3).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 11 avril 2002 et 16 mai 2002 (PERS(2002) 38/2 et /4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRESIDENT et M. PATTEN, décide de nommer M. MINGARELLI au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision sera fixée ultérieurement.

8.2. *DG RELEX – PROLONGATION D'UN CONGE DE CONVENANCE PERSONNELLE ACCORDE A UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2*

Sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRESIDENT et M. PATTEN, la Commission accepte la demande de prolongation du congé de convenance personnelle octroyé à M. ANACORETA CORREIA, fonctionnaire de grade A2, au-delà du 18 juin 2002 et pour la durée de son mandat politique au Parlement portugais.

**9. RAPPORT DE CONVERGENCE 2002 POUR LA SUEDE
(COM(2002) 243 ET /2)**

La Commission approuve le rapport de convergence 2002 pour la Suède, établi au titre de l'article 122, paragraphe 2 du Traité, tel que repris au document COM(2002) 243/2 et décide de le transmettre au Conseil et au Parlement européen.

10. DIVERS

***ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA BERD (BUCAREST – 18-20 MAI 2002)
(SEC(2002) 594)***

La Commission prend note des informations diffusées par M. SOLBES sur le déroulement de l'assemblée annuelle de la BERD, organisée à Bucarest du 18 au 20 mai 2002.

11. UN PROJET POUR L'UNION EUROPEENNE (COM(2002) 247 A /3 ; SEC(2002) 582)

M. le PRESIDENT, en accord avec M. BARNIER et M. VITORINO, présente une communication intitulée « Un projet pour l'Union européenne », qui expose, à l'intention de la « Convention européenne » les grandes lignes de sa vision sur l'avenir de l'Union dans deux chapitres distincts dont l'un porte sur le développement des politiques de l'Union et l'autre sur certaines adaptations à apporter à la structure institutionnelle.

Il résume les trois missions fondamentales de l'Union qui sont au coeur de ce projet (consolidation du modèle de développement économique et social fondé sur la prospérité et la solidarité ; développement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ; exercice des responsabilités d'une puissance mondiale), les adaptations à envisager dans l'architecture institutionnelle et la répartition des compétences, ainsi que les moyens de renforcer le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Il souligne la nécessité d'adresser à la Convention un message politique fort, en vue du débat contradictoire qui s'annonce, étant entendu que certains volets de la communication devront faire l'objet de documents de travail ultérieurs afin d'étayer les propositions de la Commission et d'enrichir le débat auquel M. BARNIER et M. VITORINO sont appelés à participer.

M. BARNIER souligne que la contribution de la Commission est attendue avec intérêt par la Convention, et que la Commission doit prendre clairement position en faveur d'un exercice des nouvelles missions de l'Union dans un cadre communautaire, tout en acceptant la nécessité d'approfondir et d'adapter la « méthode communautaire ».

Il précise que, pour ce qui concerne la répartition des compétences, la clarification proposée est fondée non pas sur une classification des compétences (« catalogue ») mais sur une rationalisation des modalités d'action et sur le degré d'intensité de l'action au niveau communautaire. Il annonce que les aspects relatifs à

l'architecture institutionnelle devront faire l'objet de documents de travail spécifiques.

M. VITORINO souligne plus particulièrement la nécessité, pour la Commission d'adopter, au sein de la Convention, une position à la fois réaliste et novatrice afin de clarifier le débat, y compris en suscitant des propositions alternatives des autres parties prenantes.

La Commission procède à un échange de vues approfondi sur les différents volets de la communication, et convient d'apporter un certain nombre d'amendements qu'elle charge M. BARNIER et M. VITORINO, en accord avec M. le PRESIDENT, d'intégrer dans le texte.

Moyennant ces amendements, la Commission adopte la communication reprise au document COM(2002) 247/3 et décide de la transmettre à la Convention européenne ainsi que, pour information, au Parlement européen, au Conseil, à la Cour de justice, au Comité économique et social, au Comité des régions et à la Banque centrale européenne.

*

* *

Les autres délibérations de la Commission sur certains points de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal spécial.

*

* *

La réunion est close à 11h45